

**AVIS PUBLIC**  
**Séance extraordinaire**  
**Prévisions budgétaires 2022**  
**Triennal d'immobilisations 2022-2023-2024**

Est par la présente donné par la directrice générale et greffière de la Ville de Saint-Césaire, en vertu de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), que le budget de la Ville de Saint-Césaire pour l'année 2022 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 seront adoptés lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal qui sera tenue le :

**Mardi, 21 décembre 2021 à compter de 17 h 00.**

Les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2022 et le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.

Fait à Saint-Césaire, le 6 décembre 2021

M<sup>e</sup> Isabelle François, avocate  
Directrice générale et greffière